

Document expliquant notre plan de lutte 2025

Mesures de prévention	-code de vie remis et signé par tous les élèves de l'école et leurs parents -mise en place d'une routine bienveillante -activités organisées afin de développer un sentiment d'appartenance envers l'école -formation suivie sur les mesures de prévention à la violence sexuelle par tous les membres du personnel -ateliers de gestion de conflits et suivis TES -animation et modélisation de jeux -ateliers d'habiletés sociales par l'organisme Pouvoir d'Agir dès la maternelle jusqu'en 6^e année -visites du policier communautaire pour le 3^e cycle -présence de l'Escouade Pacifique lors des récrés -projets et jumelages entre plus petits et plus grands -diverses ressources distribuées à l'ensemble du personnel et mis à leur disposition
Collaboration des parents	-remise d'outils de référence pour les parents via l'Info Parents St-René -conférence, sur la gestion des émotions et les stratégies, offerte aux parents -liens déposés sur le site internet de l'école -création d'un FORMS afin de signer le code de vie numériquement pour les parents n'ayant pas l'agenda -transmission des feuillets d'information pour le programme CCQ pour les contenus à l'éducation de la sexualité pour chaque niveau
Actions	-encourager et valoriser les témoins -écouter et laisser parler librement les élèves sans diriger la discussion en posant des questions ouvertes -aviser la direction si besoin

	-agir pour faire cesser la situation en s'interposant, en allant chercher de l'aide ou en faisant diversion -avoir un adulte de confiance -faire cesser la situation et orienter vers les comportements attendus -vérifier l'état des personnes concernées et impliquées -assurer la sécurité de tous les élèves impliqués -noter les informations nécessaires et les conserver de manière confidentielle et sécuritaire -contacter les parents pour les informer de la situation -appliquer des mesures de soutien et d'encadrement -faire un suivi -transmettre des ressources si besoin
Mesures de soutien ou d'encadrement	-identification d'un adulte de confiance -zones de jeux et d'amis avec qui jouer -aider l'élève à identifier les indices pour gérer ses émotions et les comportements qui ne sont pas acceptables -rencontre avec la TES au besoin -encourager l'élève à adopter les comportements attendus - se fier au référentiel des mesures pour les victimes, les témoins et les auteurs -amener la réflexion sur les conséquences des actions posées (se mettre à la place de) -présence d'un adulte à proximité pour les suivis -féliciter les élèves qui parlent -offrir un soutien psychologique ou émotionnel -engagement à prendre en vue d'empêcher la répétition de tout acte (contrat) -ateliers offerts par les TES -supervision lors de transitions
Sanctions disciplinaires	-gestes réparateurs -reprise de temps -retrait de privilège ou de groupe

	-remboursement ou remplacement du matériel -réflexion écrite -contrat d'engagement -travail personnel-de recherche-de présentation -retenue -surveillance accrue -zone de l'école -suspension -expulsion -plainte à la police -changement de groupe -modification du transport
Suivi donné à toute plainte ou signalement	-évènements consignés -s'assurer que la situation a pris fin -faire un suivi aux parents -informer les acteurs impliqués de l'évolution, et ce, dans le respect de la confidentialité -s'assurer du respect des engagements -vérifier si les mesures de soutien et d'encadrement mises en place répondent bien aux besoins et faire les ajustements nécessaires -informer les parents des modalités existantes pour une plainte si le dossier n'a pas été traité à leur satisfaction -fournir les ressources, au besoin -toujours s'assurer d'avoir les autorisations nécessaires avant le partage des informations -ajout de manquement SPI au sein de l'école afin de voir les constats

Pour toutes questions ou préoccupations, communiquez avec

Catherine Comtois-M, directrice adjointe à c.comtoismarotte@cssdgs.gouv.qc.ca
ou au 514-380-8899, poste 7056

Stéphanie Hautot, directrice de l'école à stephanie.hautot@cssdgs.gouv.qc.ca ou
au 514-380-8899, poste 4180